

M Manuel d'utilisation MyEasyOptic :

Supplément facturable 100% Santé

VERSION 1.64

MyEasyOptic



SOMMAIRE

I. Automatisation du supplément facturable pour équipement complet 100% santé	3
A. Paramétrage	3
B. Utilisation	4

I. Automatisation du supplément facturable pour équipement complet 100% santé

Notre logiciel **MyEasyOptic**, en version **SESAM-Vitale AreaFse**, rend automatique l'ajout du **supplément facturable lors d'un équipement complet 100% santé**, dès lors qu'il est paramétré.

L'arrêté du 26/07/2023 (legifrance.gouv.fr/download), paru au JO du 28/07/2023, prévoit la mise en place d'un dispositif accompagnant l'activité des opticiens **dont le taux d'équipement classe A** (monture et deux verres) **est supérieur à 65%** au cours de la période calendaire définie.

Vous **êtes éligible si vous avez reçu un courrier de l'Assurance Maladie** vous autorisant, sur une période donnée, à ajouter un supplément lors des ventes d'équipement complet de classe A.

Pour cela vous devez procéder comme indiqué ci-dessous :

A. Paramétrage

Dans Paramétrage / Client / Offre 100% Santé :

The screenshot shows the 'Optique' configuration screen. On the left, a sidebar lists various settings, with 'Offre 100% Santé' highlighted. The main area is titled 'Optique' and contains the following sections:

- Montures Classe A par défaut**:
 - Homme : DMZ - DEMETZ - APATE
 - Femme : DMZ - DEMETZ - APATE
 - Enfant : DMZ - DEMETZ - APATE
- Verres Classe A par défaut**:
 - 1.5 (selected)
 - 1.6
 - 1.67
 - 1.74
 - HN
- Organique / Unifocal**: BBG - ClassA Unif 1.50 AR
- Organique / Progressif**: BBG - ClassA Prog 1.50 AR
- Organique / Multifocal**: BBG - ClassA DF Rd FPuiss 1.50 AR Ø67
- Minéral / Unifocal**
- Minéral / Progressif**
- Minéral / Multifocal**

At the bottom, there are radio buttons for 'Choix du PV des verres de classe A : Prix Limite de Vente Formule' and a checkbox for 'Calcul auto de la part RC si mutuelle non sélectionné'. The bottom bar includes a '+' icon, 'OK', a calendar icon, and a '+1' icon.

Cliquez sur l'icône



Attention ! Si vous n'êtes pas éligible, cela génèrera des rejets de télétransmissions RO.

Activez la première période :

Paramétrage supplément facturable

Activer uniquement la période pour laquelle vous avez reçu un courrier de l'Assurance Maladie vous donnant l'autorisation de facturer le supplément pour chaque équipement complet de classe A.

Prix du supplément facturable

Autorisation de facturer le supplément équipement complet de classe A - code acte SOA

Période début	Période fin	Activé
10/08/2023	31/12/2023	<input checked="" type="checkbox"/>
01/01/2024	30/06/2024	<input type="checkbox"/>
01/07/2024	31/12/2024	<input type="checkbox"/>

ok
fermer

Un courrier de l'Assurance Maladie vous sera envoyé en fin d'année pour la période suivante, et un troisième en juin 2024.

B. Utilisation

Une fois l'option activée, vous n'avez rien à faire : lorsque vous saisissez un équipement complet de classe A, le supplément sera ajouté à votre équipement.

Sur le dossier, vous retrouvez l'information sous forme de case à cochée non modifiable en dessous des divers :

Divers

Divers n°1 Divers n°2 Divers n°3 0,00

Adaptation (10,00 €)
 Suppl. équip. classe A (42,00 €)
 Appairage

Choix client : sélection d'un équipement pour le devis normalisé Choix client : sélection des options pour le devis normalisé

Dans le tiers payant un acte est automatiquement ajouté :

Rb	Acte	T	Détail	Lpp	Net	Base RO	TP RO	TP RC	TP RO+RC	À Charge	ALD	ETM
<input checked="" type="checkbox"/>	M01		MAPATE	7211680	30,00	9,00	5,40	24,60	30,00	0,00	0	
<input checked="" type="checkbox"/>	V01		V ClassA Unif 1.50 AR	7250390	32,50	9,75	5,85	26,65	32,50	0,00	0	
<input checked="" type="checkbox"/>	V01		V ClassA Unif 1.50 AR	7250390	32,50	9,75	5,85	26,65	32,50	0,00	0	
<input checked="" type="checkbox"/>	SOA	D	Supplément facturable ég...	2299799	42,00	42,00	42,00		42,00	0,00	0	
					137,00	70,50	59,10	77,90	137,00	0,00		

Attention : pour les dossiers saisis et non facturés avant l'activation, si vous aviez ajouté manuellement un divers à 42 euros (hors majoration), vous devrez le supprimer avant de facturer.